

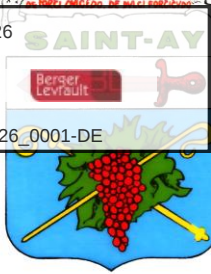
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le

ID : 045-214502692-20260119-2026_0001-DE



Rappels réglementaires et objectifs du DOB

- La tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, conformément aux articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1 et L. 5211-26 du Code général des collectivités territoriales. Pour les collectivités ayant adopté le référentiel budgétaire et comptable M.57, la présentation du rapport d'orientations budgétaires, donnant lieu au débat, intervient dans un délai maximal de dix semaines précédant le vote du budget primitif.
- Le rapport d'orientations budgétaires a pour objet de présenter les grandes lignes de la stratégie financière de la collectivité pour l'exercice à venir. Il porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Il précise les principales hypothèses retenues pour l'élaboration du projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que les évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- Le rapport présente également les engagements pluriannuels de la collectivité, en particulier les orientations retenues en matière de programmation des investissements, en exposant les prévisions de dépenses et de recettes correspondantes. Le cas échéant, il précise les orientations envisagées en matière d'autorisations de programme.
- Enfin, le rapport apporte des éléments d'information relatifs à la structure et à la gestion de l'encours de la dette, ainsi qu'aux perspectives financières de la collectivité, afin de permettre d'anticiper l'évolution de l'épargne brute, de l'épargne nette et du niveau d'endettement à l'issue de l'exercice concerné par le projet de budget.

- Contexte économique et financier
- Projet Loi de Finances (PLF) 2026
- Les orientations 2026 – Saint-Ay
- Analyse et stratégie financière de la commune
- Perspective 2026
- La dette de la ville
- Priorités d'investissements 2026
- Conclusion

1.1 Contexte économique mondial :

Le contexte économique international demeure incertain et instable. Les tensions géopolitiques persistantes, les conflits en cours et les déséquilibres sur les marchés mondiaux continuent d'avoir des répercussions sur l'économie. Même si l'inflation tend à ralentir, les prix de l'énergie, des matières premières et des prestations restent élevés. Par ailleurs, les taux d'intérêt, maintenus à un niveau encore important, renchérissent le coût du financement et pèsent sur les projets d'investissement, y compris pour les collectivités locales.

1.2 Contexte national :

La situation économique et financière nationale est particulièrement contrainte. L'État fait face à un niveau élevé de déficit et de dette publics, ce qui conduit à une politique budgétaire plus restrictive. Dans ce cadre, les marges de manœuvre financières sont limitées et l'évolution des concours financiers de l'État aux collectivités demeure incertaine.

Les collectivités territoriales subissent parallèlement une augmentation durable de leurs charges, notamment en matière de dépenses de personnel, de coûts de l'énergie et de revalorisation des marchés publics. Cette combinaison de recettes encadrées et de dépenses en hausse fragilise les équilibres financiers locaux et rend nécessaire une gestion rigoureuse et prudente.

1.3 Contexte local :

À l'échelle locale, la commune de Saint-Ay est directement impactée par ce contexte économique général. Elle doit maintenir un service public de qualité tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement. Les charges liées au fonctionnement des équipements communaux, à l'entretien du patrimoine et aux dépenses de personnel constituent des enjeux majeurs pour le budget communal.

Dans le même temps, la commune poursuit ses investissements afin de préserver le cadre de vie, d'entretenir ses infrastructures et de répondre aux besoins des habitants. Ces choix s'inscrivent dans une logique de responsabilité financière visant à préserver la capacité d'autofinancement de la commune, à limiter le recours à l'emprunt et à garantir la soutenabilité financière à moyen terme.

→ Les principales mesures de la Loi de finances 2026 – Impact sur les collectivités locales

1. Ressources fiscales et dotations :

Le projet prévoit une stabilisation des principales dotations de l'État aux collectivités locales, avec des ajustements ciblés pour tenir compte de l'inflation et des besoins liés aux compétences transférées. Certaines collectivités pourraient bénéficier de mécanismes de compensation pour les charges nouvelles ou les effets de la fiscalité locale.

2. Investissement local :

Le maintien ou le renforcement de certains dispositifs de soutien à l'investissement local, notamment dans les domaines de la transition énergétique, du numérique et de l'aménagement du territoire, permettra aux collectivités de poursuivre leurs projets structurants. Cependant, ces financements restent conditionnés à des priorités nationales et à des critères de performance.

3. Gestion des dépenses :

Le **PLF 2026** encourage les collectivités à optimiser leurs dépenses de fonctionnement tout en développant des partenariats publics-privés pour certains investissements. Cela pourrait induire des ajustements dans la planification budgétaire locale et dans la priorisation des projets.

→ Les principales mesures de la Loi de finances 2026 – Impact sur les collectivités locales

4. Impact sur la fiscalité locale :

Le projet de loi ne prévoit pas de réformes majeures de la fiscalité locale, mais certaines mesures sectorielles (transports, urbanisme, énergie) peuvent avoir des effets indirects sur les recettes fiscales des collectivités.

5. Accompagnement des politiques sociales et éducatives :

Les collectivités continuent de jouer un rôle central dans la mise en œuvre des politiques locales de solidarité, de santé et d'éducation. Les crédits dédiés à ces missions restent prioritaires, mais leur évolution reste modérée, nécessitant une gestion attentive des ressources disponibles.

En conclusion, le projet de loi de finances 2026 vise à garantir un équilibre entre maîtrise des dépenses publiques et soutien aux missions locales. Pour les collectivités territoriales, cela implique une vigilance sur l'évolution des dotations, un pilotage rigoureux de l'investissement et une adaptation aux priorités nationales tout en poursuivant le développement des services publics locaux.

Les orientations 2026 — Saint-Ay

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le 
ID : 045-214502692-20260119-2026_0001-DE

Dans le cadre du projet de loi de finances 2026, la commune de Saint-Ay veille à maintenir l'équilibre budgétaire et à préserver sa capacité d'autofinancement, afin d'assurer la continuité des services publics tout en préparant le futur mandat. Les priorités d'investissement et d'action incluent :

- **Équipements scolaires, petite enfance et jeunesse** : compléter et moderniser les structures existantes.
- **Accueil des aînés** : développer les services adaptés et les infrastructures.
- **Santé et services de proximité** : soutenir le développement de l'offre de logement pour seniors en facilitant la construction de maisons seniors par un bailleur social.
- **Voirie et sécurité** : parfaire les aménagements et entretenir les infrastructures.
- **Bâtiments communaux** : entretien, rénovation et optimisation énergétique.
- **Transition écologique** : actions en faveur de la biodiversité et des énergies renouvelables.
- **Vie associative** : soutenir les activités par des équipements performants.

Cette approche prudente et planifiée garantit la réalisation des priorités tout en laissant des marges de manœuvre pour la future équipe municipale.

Orientations budgétaires 2026 — Saint-Ay

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le 
ID : 045-214502692-20260119-2026_0001-DE

Contexte :

- ❖ **Projet de loi de finances 2026** : stabilité des dotations, maîtrise des dépenses, contraintes légales renforcées pour les collectivités.
- ❖ **Année électorale** : prudence et flexibilité pour permettre au futur conseil municipal d'adapter les priorités.

Axes principaux :

1. Équilibre budgétaire et capacité d'autofinancement

- Assurer que les recettes couvrent les dépenses courantes.
- Maintenir une épargne nette positive pour financer l'investissement.

2. Maîtrise des charges de fonctionnement

- Contrôle des dépenses régulières.
- Priorisation des services essentiels pour la population.

3. Investissement raisonné et financé durablement

- Planification pluriannuelle des projets.
- Mobilisation des subventions et partenariats pour limiter l'endettement.

4. Gestion prudente de l'endettement

- Limitation des nouveaux emprunts au strict nécessaire.
- Maintien d'un encours de dette compatible avec les capacités financières de la commune.

5. Flexibilité et anticipation

- Élaboration de plusieurs scénarios budgétaires pour faire face aux évolutions législatives et économiques.
- Capacité d'adaptation pour la future équipe municipale.

Assurer la **stabilité financière** de la commune tout en maintenant **flexibilité et prudence** pour préparer l'avenir.

Analyse financière :

Recettes :

- * *Dotations de l'État* : 45 %
- * *Fiscalité locale* : 40 %
- * *Autres ressources* : 15 %

Dépenses :

- * *Fonctionnement* : 65 %
- * *Investissement* : 30 %
- * *Endettement* : 5 %

- **Points forts** : gestion rigoureuse, capacité à financer l'investissement, flexibilité.
- **Points de vigilance** : dépendance aux dotations, inflation, nécessité de prioriser les projets.

Stratégie financière 2026 :

- **Équilibre budgétaire** : recettes $\geq$ dépenses courantes, capacité d'autofinancement positive.
- **Maîtrise des dépenses** : contrôle des charges, priorisation des services essentiels.
- **Investissement raisonné** : planification pluriannuelle, subventions et partenariats mobilisés.
- **Endettement prudent** : nouveaux emprunts limités, ratio dette/recettes maîtrisé.
- **Flexibilité** : scénarii budgétaires multiples pour anticiper variations et évolutions législatives.
- **Communication** : transparence et information des habitants et du conseil municipal.

Assurer la **stabilité financière** tout en maintenant **flexibilité et prudence** pour permettre au futur mandat de poursuivre les priorités de la commune.

Perspectives 2026

BUDGET PRINCIPAL — recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

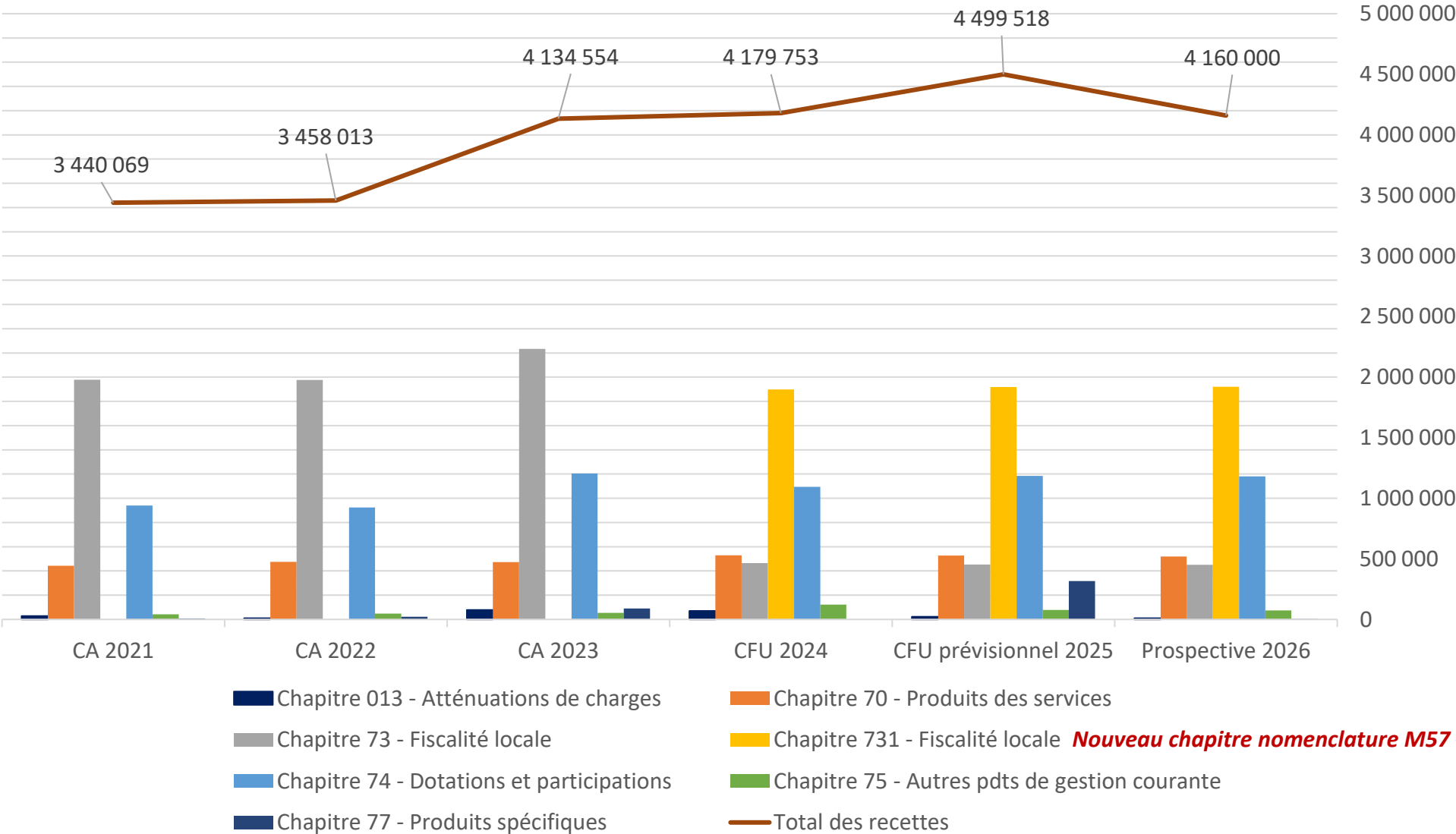
Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le

Berser
Levraut

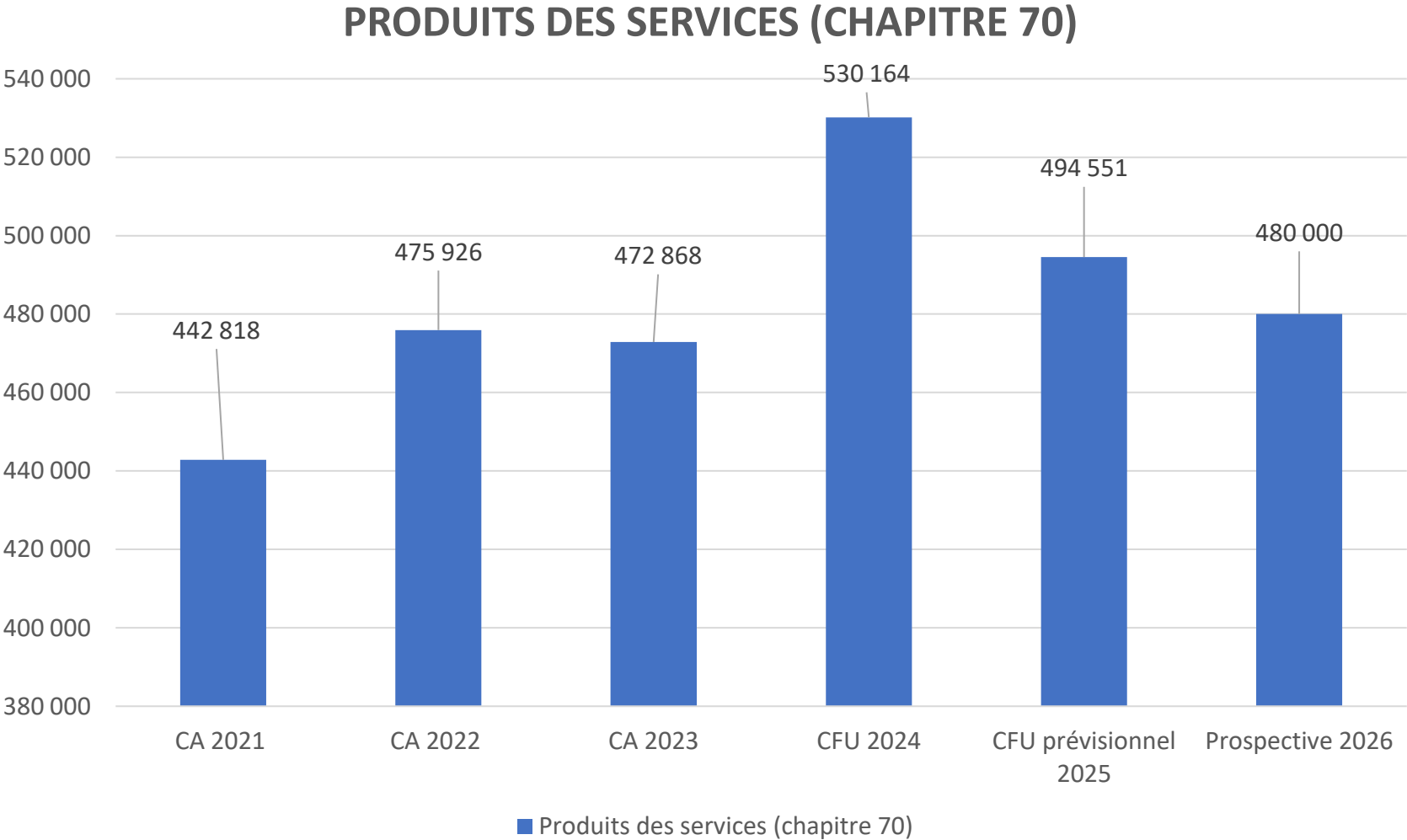
ID : 045-214502692-20260119-2026_0001-DE

Exprimées en euros TTC



Les recettes réelles de fonctionnement

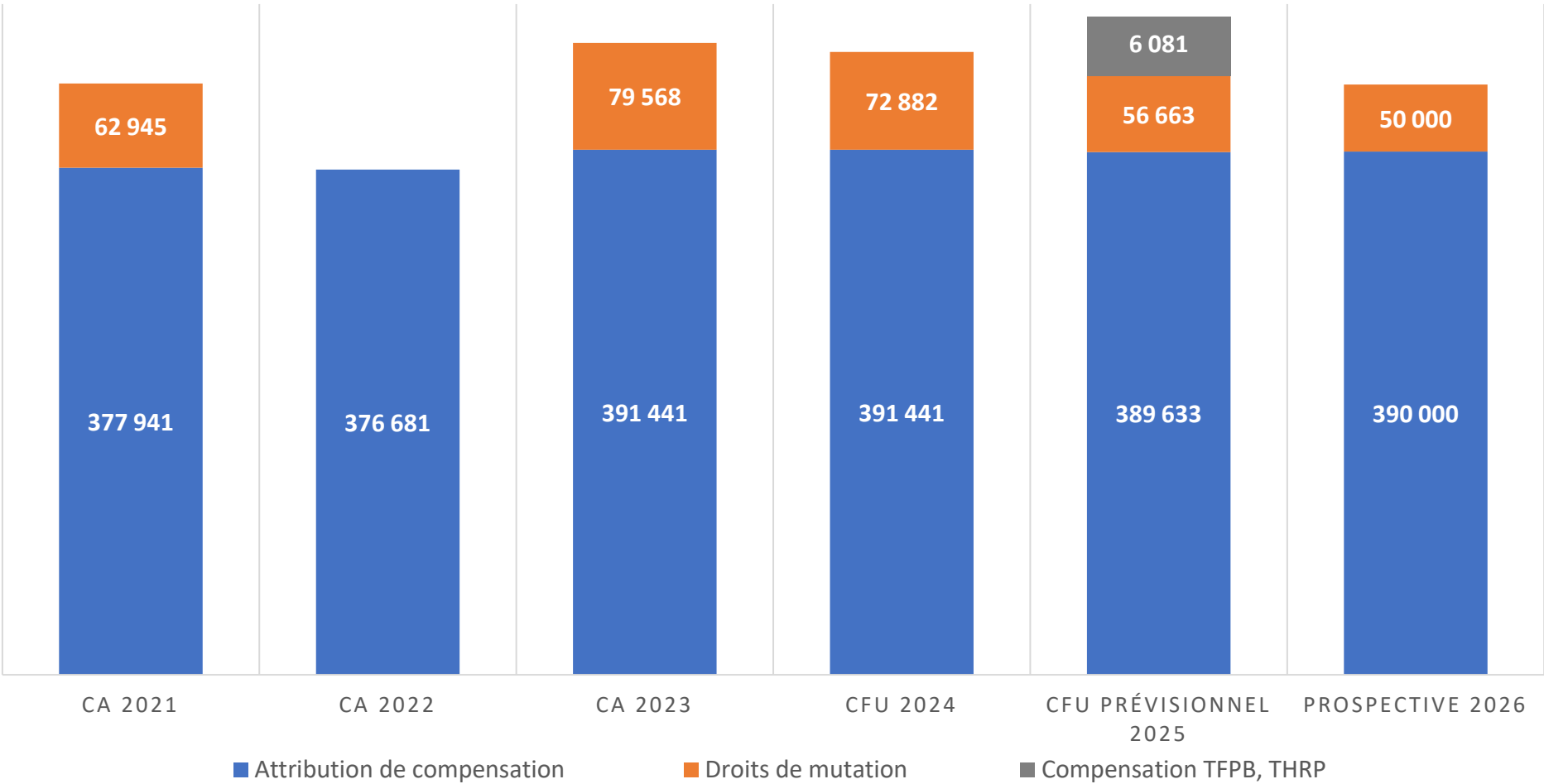
➔ **Augmentation des tarifs chaque année en fonction de l'inflation**
Exprimées en euros TTC



Les recettes réelles de fonctionnement

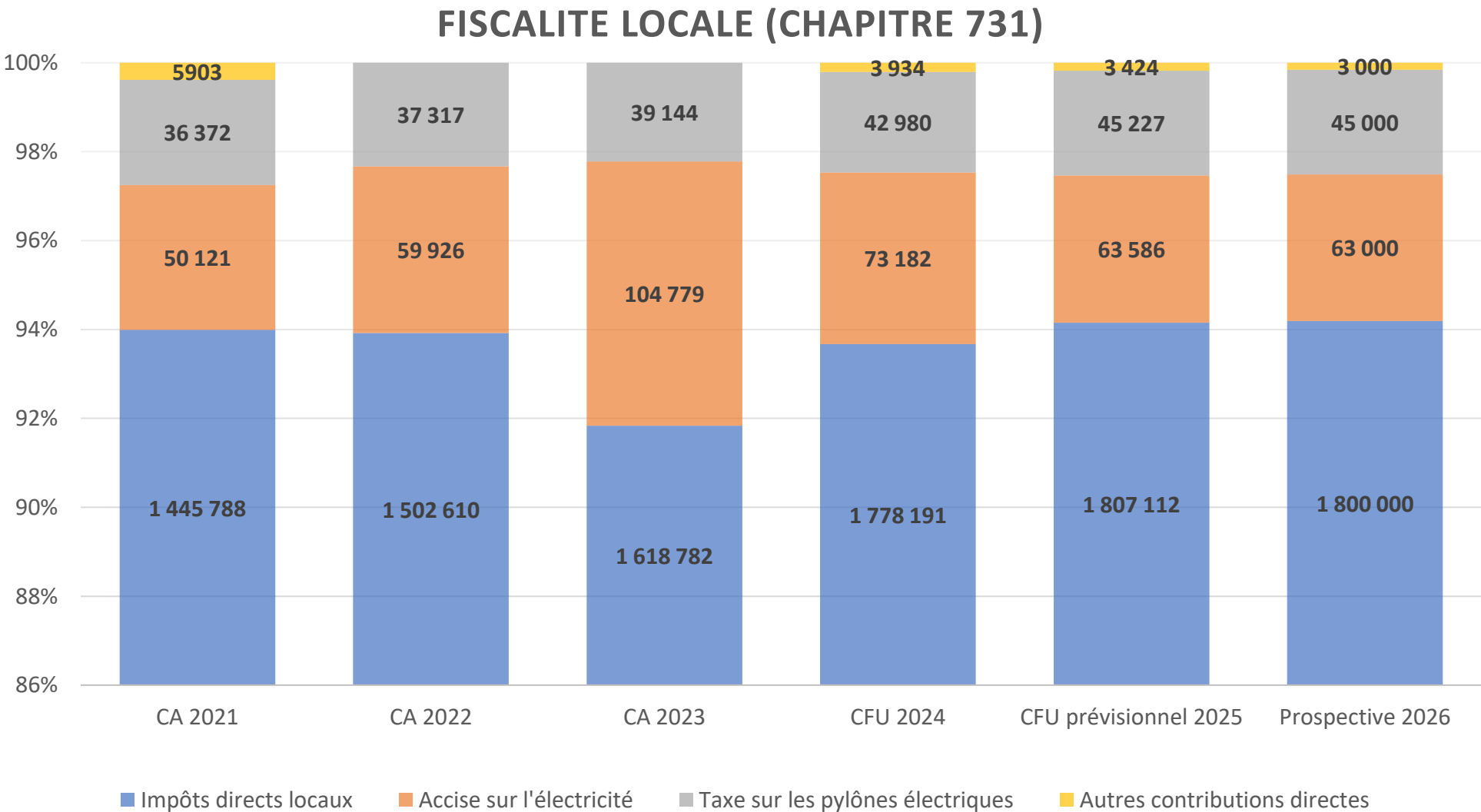
Exprimées en euros TTC

IMPÔTS ET TAXES (CHAPITRE 73)



Les recettes réelles de fonctionnement

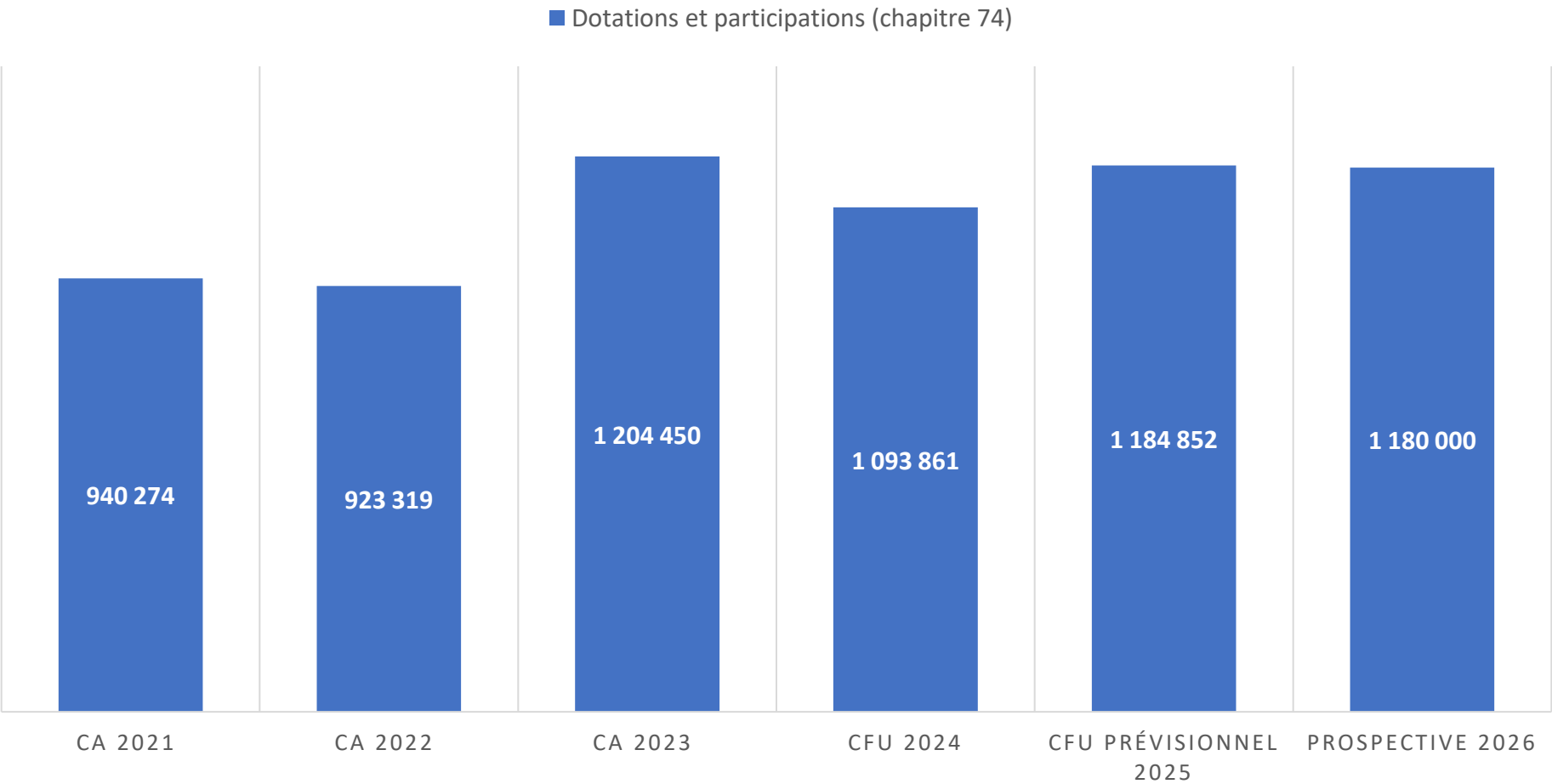
Exprimées en euros TTC



Les recettes réelles de fonctionnement

Exprimées en euros TTC

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (CHAPITRE 74)

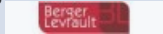


La dotation globale de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le



ID : 045-214502692-20260119-2026_0001-DE

Exprimés en euros TTC

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU prévisionnel 2025	Prospective 2026
Dotation forfaitaire	339 230	287 073 <i>Droit de mutation non perçue</i>	347 310	352 050	354 811	354 000
Dotation de solidarité rurale	220 647	235 245	267 058	291 938	319 477	300 000
Dotation nationale de péréquation	25 944	26 705	30 510	30 186	32 044	32 000
Total DGF notifiée	585 821	549 023	644 878	674 174	672 236	686 000

En 2025, la commune de Saint-Ay a également perçu la dotation de recensement : 6 548 €

BUDGET PRINCIPAL — dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

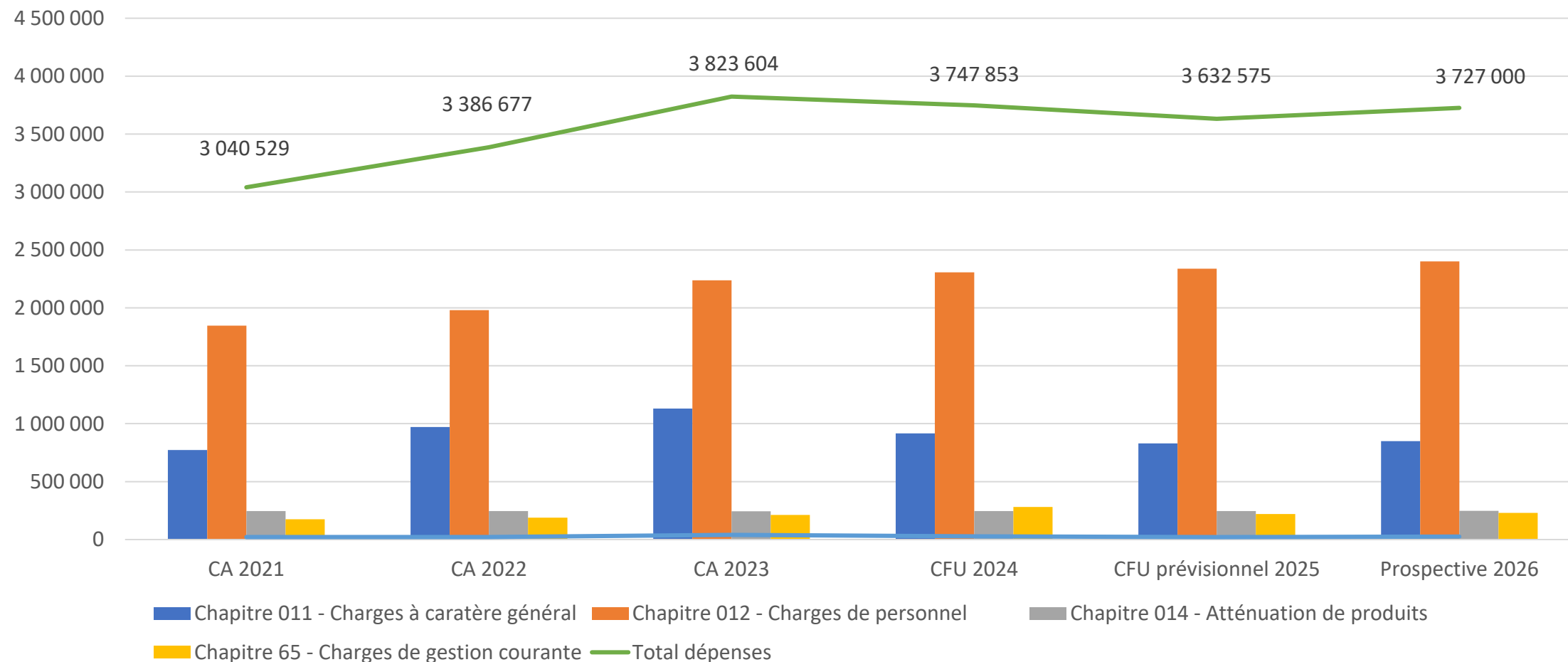
Publié le

Berser
Levraut

ID : 045-214502692-20260119-2026_0001-DE

Exprimées en euros TTC

Les dépenses de fonctionnement (Hors charges exceptionnelles)

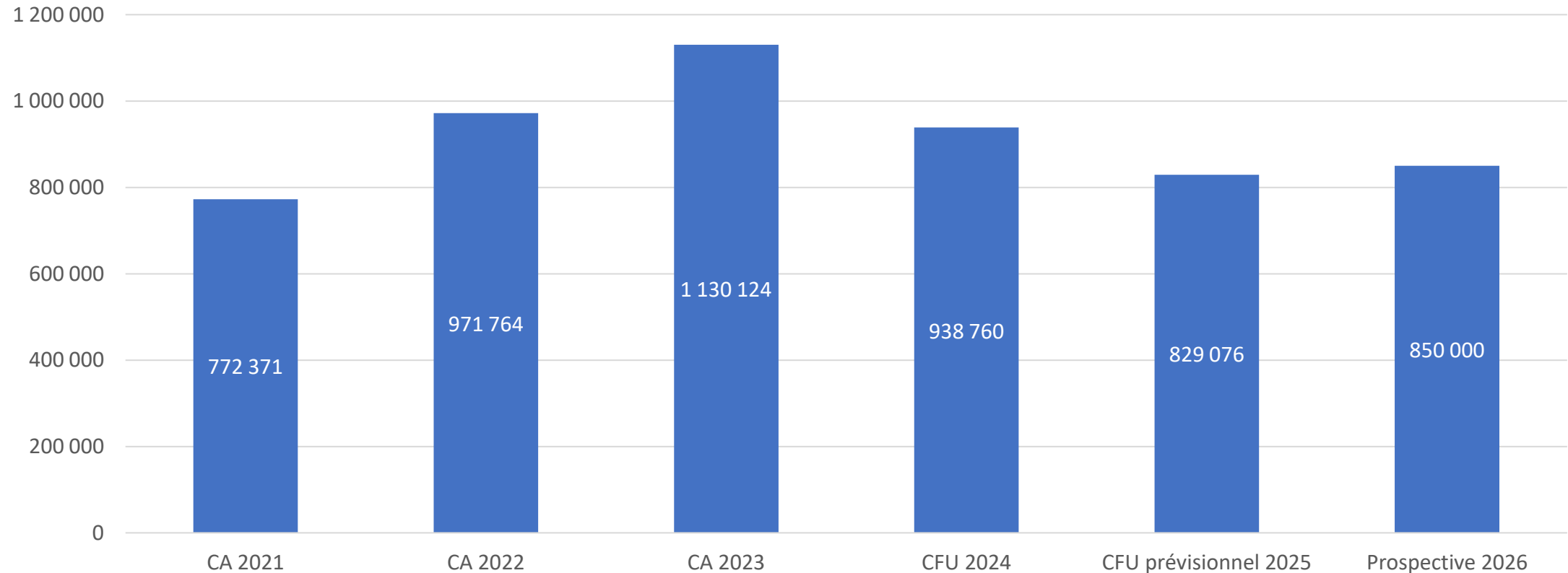


Les dépenses réelles de fonctionnement : charges à caractère général (011)

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 045-214502692-20260119-2026_0001-DE

Exprimées en euros TTC

Chapitre 011 : charges à caractère général



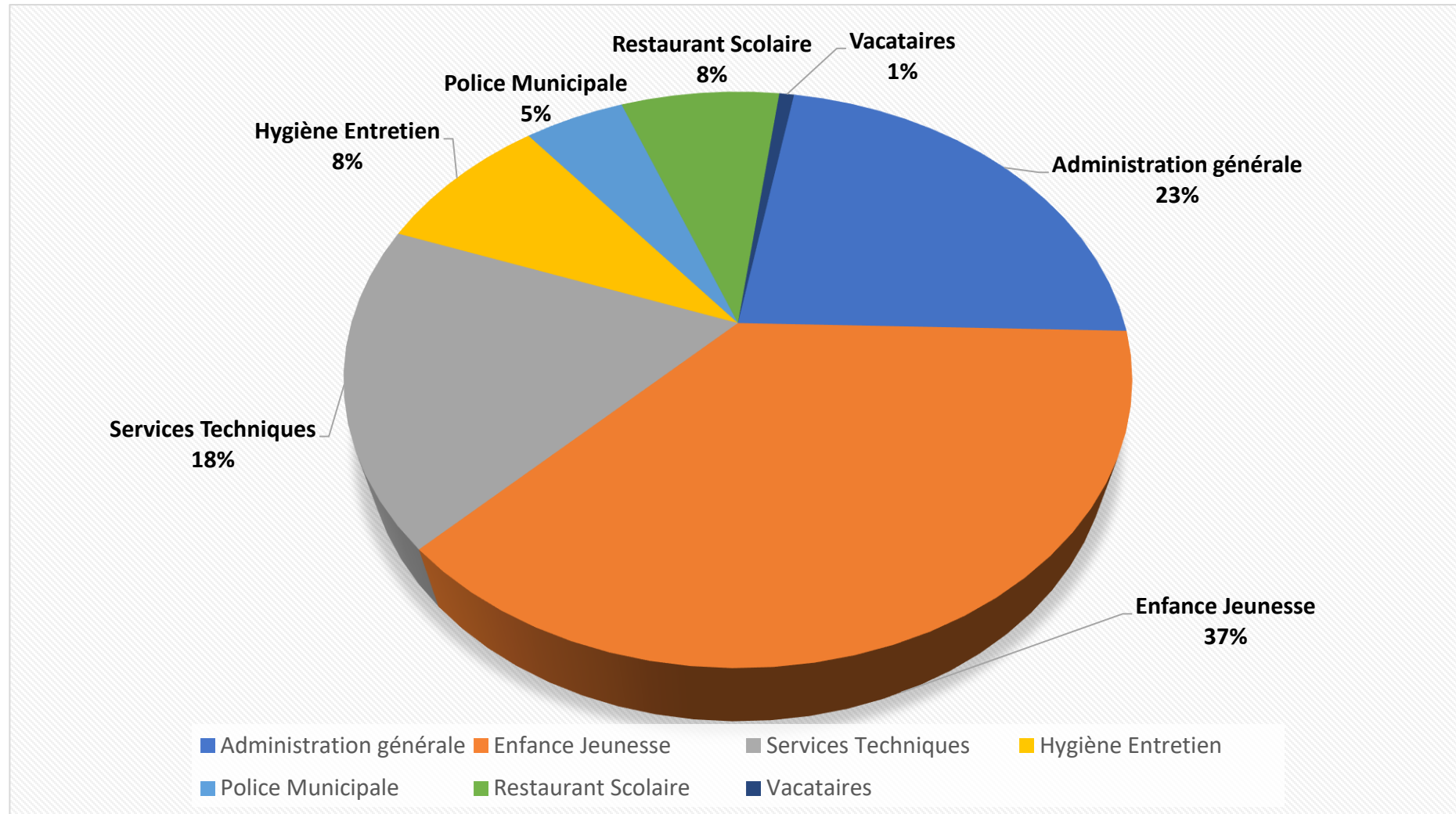
➔ Les dépenses à caractère général évoluent à la baisse en raison de la rationalisation des dépenses ainsi qu'une baisse significative des dépenses énergétiques grâce aux nouveaux contrats souscrits par la commune en 2025 et aux différents travaux énergétiques sur les bâtiments communaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement : les charges de personnel (012)

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 045-214502692-20260119-2026_0001-DE

Orientations budgétaires 2026

Enveloppe globale de 2 400 K€ en 2026 contre 2 337 K€ en 2025



Les dépenses réelles de fonctionnement : les charges de personnel (012)

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le 
ID : 045-214502692-20260119-2026_0001-DE

Orientations budgétaires 2026 :

- Transfert des Comptes Epargne Temps : 6 agents = 8 795€ au total
- Mouvements du personnel :
 - 17 avancements d'échelon estimés à 8 000€ brut annuel,
 - 5 mises en stage au 1^{er} janvier 2026 (1 entretien – 1 restaurant scolaire – 1 ATSEM – 2 Oursons).

En 2026, l'évolution du chapitre 012 résulte principalement de facteurs exogènes et obligatoires :

Revalorisation automatique du SMIC au 1er janvier 2026 : le SMIC horaire brut passe de 11,88 € à 12,02 € et le SMIC mensuel brut (35 h) de 1 801,80 € à 1 823,03 €, soit +21,23 € brut par mois (+1,18 %).

→ Effets mécaniques sur les rémunérations des agents concernés (et, le cas échéant, via indemnité différentielle).

Hausse des charges employeur, notamment sur la retraite CNRACL : le taux employeur CNRACL passe de 34,65 % (2025) à 37,65 % au 1er janvier 2026, soit +3 points sur l'assiette CNRACL (hausse prévue par le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025).

→ Ordre de grandeur DOB : +3 points = +30 000 € par an pour 1 M€ de masse salariale soumise CNRACL (ex : 2 M€ d'assiette CNRACL ≈ +60 000 € / an).

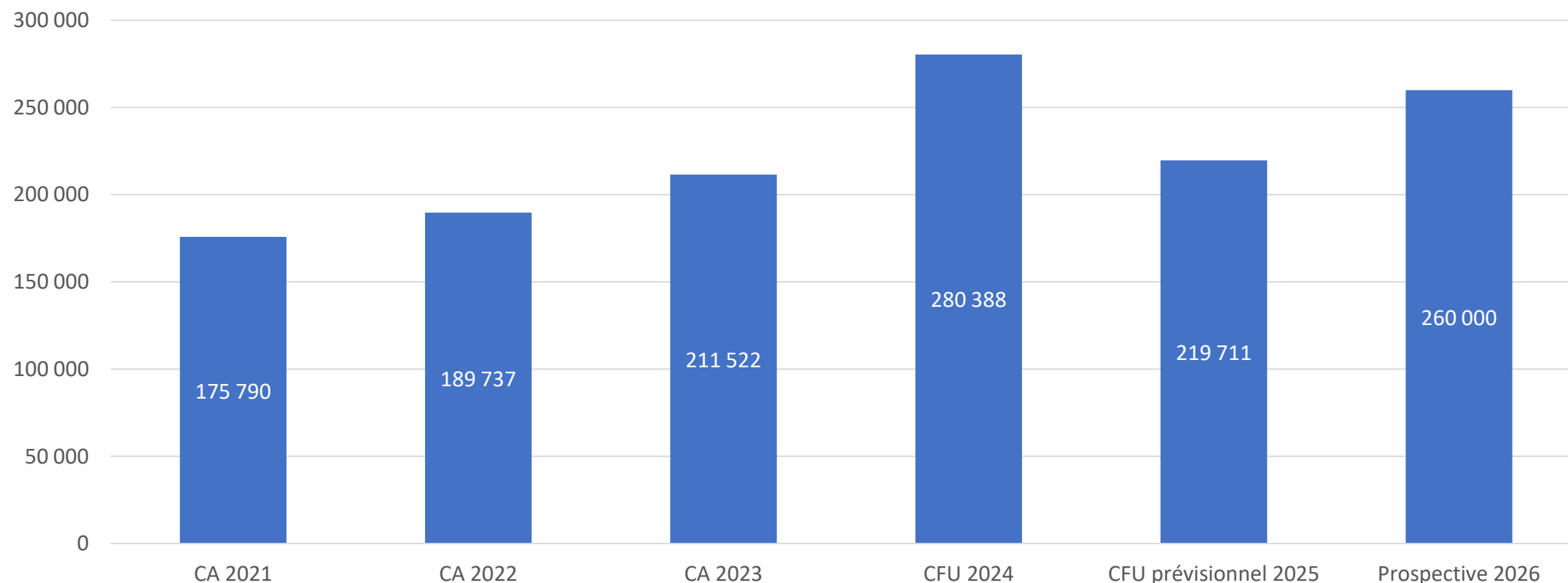
→ Conclusion : à effectif constant, le coût du personnel augmente mécaniquement en 2026, sans création de charges nouvelles décidées localement, du fait du SMIC (+21,23 €/mois), du GVT, et surtout de la CNRACL (+3 points).

Les dépenses réelles de fonctionnement : charges de gestion courante (65)

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 045-214502692-20260119-2026_0001-DE

Exprimées en euros TTC

Chapitre 65 : charges de gestion courante



Orientations 2026 :

- ➔ Enveloppe de soutien aux associations à 90 000€,
- ➔ Stabilisation de la subvention au CCAS : 15 000€,
- ➔ Augmentation de l'enveloppe « indemnités des élus » : 10 064,99€/mois soit un montant annuel de 120 779,88€ / an proratisé sur 9 mois en 2026.

La dette de la ville

La dette de la ville — budget communal

Orientations budgétaires 2026 :

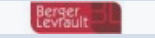
L'ensemble des projets est étudié afin d'optimiser la dette de notre collectivité.

Montant du Capital Restant Dû au 31/12/2025 : 4 459 251.90 €

	<i>Capital restant dû - multi budget</i>	<i>Budget communal</i>	<i>Budget eau potable</i>	<i>Budget MSP</i>
2026	4 459 251.90 €	1 196 131.96 €	1 287 470.69 €	1 975 649,25 €
2027	3 395 477.36 €	991 672.80 €	1 261 495.41 €	1 142 309,15 €
2028	3 183 481.46 €	838 864.34 €	1 236 673.22 €	1 107 943.90 €
2029	2 969 389.99 €	683 754.23 €	1 213 113.80 €	1 072 521.96 €
2030	2 750 905.92 €	526 288.15 €	1 188 606.90 €	1 036 010.87 €
2031	2 579 907.18 €	418 415.66 €	1 163 114.40 €	998 377.12 €
2032	2 422 260.36 €	326 077.50 €	1 136 596.65 €	959 586.21 €
2033	2 293 769.85 €	265 154.87 €	1 109 012.44 €	919 602.54 €
2034	2 171 397.58 €	212 689.29 €	1 080 318.85 €	878 389.44 €
2035	2 045 587.06 €	159 206.69 €	1 050 471.27 €	835 909.10 €
2036	1 919 276.00 €	104 685.29 €	1 022 468.15 €	792 122.56 €

- ✓ L'emprunt relatif à la station d'eau potable s'équilibre avec la surtaxe de l'eau.
- ✓ L'emprunt relatif à la MSP sera couvert à 85% par les loyers versés par les professionnels de santé.

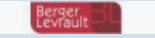
Priorités d'investissements 2026

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le 
ID : 045-214502692-20260119-2026_0001-DE

Compte tenu du contexte électoral à venir, les priorités d'investissement pour l'exercice 2026 ne peuvent, à ce stade, être arrêtées de manière définitive. Toutefois, la collectivité poursuit les investissements déjà engagés, qui seront menés à leur terme afin de garantir la continuité du service public et de répondre aux besoins des usagers. À ce titre, les opérations en cours portent notamment sur :

- **La mise en sécurité des équipements communaux :**
 - l'installation de nouveaux dispositifs de vidéosurveillance ;
 - la réfection complète du système de sécurité communal.
- **La transition écologique :**
 - le passage progressif à l'éclairage LED dans les bâtiments communaux et l'éclairage public ;
 - la finalisation de la rénovation des toitures du groupe scolaire François Rabelais ;
 - le projet de géothermie au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ;
 - l'isolation thermique de la mairie.
- **Les infrastructures et équipements :**
 - la finalisation de la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ;
 - l'entretien des voiries communales ;
 - le renouvellement des équipements et de l'outillage ;
 - la création d'un sas d'attente à l'Agence Postale Communale.
- **Les services à la population :**
 - le développement des résidences seniors par Valloire Habitat.

Conclusion

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le 
ID : 045-214502692-20260119-2026_0001-DE

Dans un contexte national et international marqué par des incertitudes économiques, énergétiques et financières, le budget 2026 s'inscrit dans une dynamique de transition et de développement, tout en veillant à préserver l'équilibre financier et la trésorerie de la commune.

Année de renouvellement des instances municipales, 2026 constitue une période de continuité et de responsabilité budgétaire, durant laquelle la collectivité poursuivra la maîtrise de ses charges, la finalisation des investissements engagés et le maintien d'un service public de qualité au bénéfice des usagers.

Les efforts engagés pour sécuriser les équipements communaux, accompagner la transition écologique, soutenir les infrastructures et renforcer les services à la population demeurent au cœur de l'action municipale.

Les élus sont ainsi invités à débattre de ces orientations budgétaires afin de définir collectivement les actions à conduire dans les mois à venir, dans l'attente des choix qui seront arrêtés par la future équipe issue des élections municipales de 2026.